VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

J. A. Bordeau et als vs Jacques Bordeau et als No 69,668—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 3 février 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, bureau 634 rue Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1902 et signé le 2 janvier 1903, par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations, dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Dupré et Onzaga et le chemin de Gentilly désigné par la lettre A sur un arpentage fait par D. E. Seghers, voyer, daté le 29 décembre 1902 et d'après cela ladite portion de terre mesurant 26 pieds 3 pouces, et 6 lignes de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur sur la rue Dupré de deux cent vingt sept pieds et une profondeur sur le chemin de Gentilly, de 216 pieds 2 pouces et 2 lignes et une largeur dans le fond de 138 pieds cinq pouces.

2° Une certaine portion de terre dans le Troisième District, dans l'ilet 1571, borné par les rues Dupré, Aubry, Clay et O'Reilly, désignée par la lettre A, sur un devis fait par D. E. Seghers, voyer, daté le 13 décembre 1902 et mesurant 80 pieds de face à la rue Aubry sur une première profondeur sur la ligne le séparant du lot B, sur ledit devis de 21 pieds où ledit lot se rétrécit 11 pieds 6 pouces vers la rue Clay et de là il a une deuxième profondeur de 169 pieds et une profondeur et façade sur la rue Clay de 190 pieds et une largeur dans le fond de 68 pieds 6 pouces.

3° Une certaine portion de terre dans le même ilet que la deuxièmement ci-dessus décrite, désignée par la lettre B, sur ledit devis, commençant à une distance de 121 pieds 3 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Aubry et Dupré, et mesurant 101 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Aubry et a une première profondeur sur le côté vers le lot A de 21 pieds et ledit lot s'élargit vers la rue Clay 11 pieds 6 pouces et alors il a une deuxième profondeur de 169 pieds, et une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot C de 190 pieds et une largeur dans le fond de 113 pieds 1 pouce et deux lignes.

4° Une certaine portion de terre dans le même district que les propriétés 2me et 3me décrites, désignée par la lettre C sur ledit devis, formant l'encoignure des rues Dupré et Aubry et mesurant 121 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Aubry sur une profondeur et façade sur la rue Dupré de 19 pieds et une largeur dans le fond de 121 pieds 7 pouces et 2 lignes.

Conditions—Une moitié ou plus ou tout comptant, la balance, s'il y en a, en un an, 8 0/0 d'intérêt de la date de l'achat jusqu'au paiement, un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Les taxes de 1903 devant être payées par les acquéreurs et ne devant avoir le droit de collecter les loyers seulement à partir de la date de la signature des actes. Actes de vente pardevant Fred Zengel Esq, notaire, aux frais des acquéreurs.

Zengel, Thomas et Suthon, H. E. Upton, avocats.

3 janv—3 4 11 18 25—fév 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un demi intérêt dans

UN ILET DE TERRE

De valeur dans le Troisième District.

Les Cottages Doubles Rémunératifs

Nos 2524, 2526, 2528, 2530 rue Nord Remparts, entre la rue Musique et l'avenue St-Roch.

Ces propriétés sont toutes louées à des locataires payant promptement et sont dans un voisinage où les propriétés ne sont jamais vacantes.

Succession d'Henriette Heinrich.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 65,831.

Il sera vendu à l'enchère publique le MARDI, 20 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas A. Brennan, encanteur, bureau 634 rue Gravier, en vertu de et conformément à un jugement daté le 8 décembre et signé le 12 décembre 1902, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Premièrement. — Deux certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue St Roch et les rues Bourgogne, N Rempart et Musique, désignés par les lettres A et B sur un plan fait par Edgar Pilié, daté le 17 septembre 1901 et d'après cela, le dit lot A commence à une distance de 63 pieds 11 pouces 3 lignes de l'encoignure des rues Musique et N. Rempart et mesure trente (30') pieds quatre (4") pouces une (1''') ligne de face à la rue N. Rempart, la même largeur dans le fond par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt neuf (129') pieds, et le lot désigné par la lettre B est contigu au lot A du côté de la rue St Roch, et mesure trente (30') pieds cinq (5") pouces de face à la rue N. Rempart, sur une largeur dans le fond de trente trois (33') pieds sept (7") pouces deux (2''') lignes, et une profondeur de cent vingt huit (128') pieds.

Les améliorations comprenant les deux jolis cottages doubles, avec cottage dans le fond et sont vendus sujet à l'usage d'une allée entre les Nos 2526 et 2528 rue des Remparts, par les locataires des dits plusieurs lieux aussi longtemps que les améliorations qui s'y trouvent demeureront comme elles sont à présent construites.

Secondement—Une moitié d'intérêt indivis dans vingt-quatre lots de terre dans le troisième district, désignés par les Nos un à vingt-quatre inclusivement, comprenant tout l'ilet No 93, borné par les rues Force, Libérale, Espagne et Washington, lesquels lots ont les dimensions suivantes: Lots No 1 formant l'encoignure des rues Washington et Libérale vingt neuf (29') pieds cinq (5") pouces quatre (4''') lignes de face à la rue Washington sur cent vingt (120') pieds de profondeur et façade sur la rue Libérale; lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, chacun vingt neuf (29') pieds de face sur la rue Washington sur une profondeur de cent vingt (120') pieds cinq (5") pouces trois (3''') lignes. Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Force et Washington; vingt neuf (29') pieds sur la rue Washington sur cent vingt (120') pieds de profondeur et façade sur la rue Force. Le lot No 12 trente pieds (30') deux (2") pouces de face sur la rue Force sur cent cinquante neuf (159') pieds onze (11") pouces trois (3''') lignes de profondeur. Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Espagne et Force, vingt neuf (29') pieds cinq (5") pouces trois (3''') lignes de face à la rue Espagne sur cent vingt (120') pieds de profondeur et façade sur la rue Force. Les lots numéros 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent chacun vingt neuf (29') pieds de face à la rue Espagne sur cent vingt (120') pieds de profondeur. Le lot No 23 formant l'encoignure des rues Espagne et Libérale vingt neuf (29') pieds cinq (5") pouces quatre (4''') lignes de face à la rue Espagne sur cent vingt (120') pieds de profondeur et façade sur la rue Libérale et le lot No 24 trente (30') pieds deux (2") pouces de face à la rue Libérale sur cent cinquante neuf (159') pieds onze (11") pouces quatre (4''') lignes.

Conditions — Pour la propriété améliorée tiers ou plus comptant ou le tout comptant, balance en un ou un et deux ans, portant 8 0/0 d'intérêt et le demi intérêt dans l'ilet sur les termes du comptant. Un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 déc—18 21 28—janv 4 11 18 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Andrew L. Buhler

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 69,470—Division C—Attendu que Mme Viola A. Volckmann, veuve de Andrew L. Buhler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Andrew L. Buhler, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Chas A. Butler, avocat. 10 janv—10 14 19

Succession de Mlle Johanna O'Leary

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 69,006—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
10 janv—10 14 19

VENTES A L'ENCAN.

J. A. Reinach.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de valeur pour magasin et résidence.

No 1132 rue Decatur, près de la rue Hôpital.

Dans le Deuxième District de cette ville.

Nos 2519 et 2521 rue Bourbon.

Dans le Troisième District de cette ville.

—Et—

Trente-cinq (35) terrains de valeur pour bâtir,

Dans le Troisième District de cette ville. Dans un voisinage s'améliorant.

Succession de Louise E. Sturm—No 68,923.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 636 Allée Commerciale—JEUDI, le 5 février 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 24 décembre 1902, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Louise E. Sturm, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un certain lot de terre ensemble avec une bâtisse en briques à trois étages qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville et autrefois désigné par le No trente-neuf, maintenant lot No six de l'ilet No treize, borné par les rues Ursulines, Hôpital, Vieille Levée, maintenant Decatur et Gallatin, sur un plan fait par Joseph Pilié, daté le 29 décembre 1833 et déposé en l'étude de Wm Christy, autrefois un notaire en cette ville. Ledit lot mesure vingt cinq pieds de face à la rue Vieille Levée, maintenant rue Decatur, vingt cinq (25) pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue Gallatin, 92 pieds 8 pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne inférieure; 89 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne supérieure, ladite bâtisse portant le No municipal 1132 rue Decatur.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Trois, dans l'ilet No cinquante deux et maintenant comme lot No Quatre de l'ilet No huit cent quatre vingt six sur la liste d'assessement de la ville, borné par les rues Bagatelle [maintenant Bourbon], Union [maintenant Touro], Joséphine [maintenant Prieur] et Solidelle [maintenant Nord Rempart] sur un plan dudit ilet annexé à un acte passé le 11 novembre 1851 pardevant Jean Agaisse, alors un notaire en cette ville, mesurant 28 pieds 6 pouces de face à la rue Bagatelle [maintenant Bourbon] sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations portent les Nos municipaux 2519 et 2521 rue Bourbon.

3° Un certain lot de terre situé dans le faubourg Washington, troisième district de cette ville, désigné par le No un dans l'ilet No dix, maintenant No deux cent quatre vingt quinze qui est borné par les rues Lesseps, Bourgogne, Pologne et Remparts, d'après un plan dressé par J. H. Pilié le 28 février 1832, et déposé en l'étude de Charles Janin, alors notaire en cette ville, par acte du 5 mars 1832; ledit lot No un forme l'encoignure des rues Lesseps et Bourgogne et mesure, en mesure américaine, 53 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Lesseps sur 138 pieds 10 pouces de profondeur et de façade sur la rue Bourgogne, anciennement Craps.

4° Cinq certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Marais, Urquhart, Montégut et Féliciana, ilet No 483, désignés par les Nos 7, 8, 9, 10 et 11 dudit ilet, d'après un plan de William De Young, architecte, déposé en l'étude de F. Grima, notaire, le 28 mars 1862, et daté le 13 février 1862; lesdits lots de terre sont contigus et mesurant en mesure américaine, comme suit: Les lots Nos 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 31 pieds de face sur ladite rue Féliciana, sur 115 pieds de profondeur, et ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Urquhart et Féliciana et mesurant 32 pieds de face à la rue Féliciana sur 115 pieds de profondeur et façade à la rue Urquhart, le tout entre lignes parallèles.

5° Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Urquhart, Villeré, Féliciana et Montégut, ilet No 523, et désignés par les Nos 8, 9, 10 et 11 dudit ilet, d'après le dernier plan ci-dessus mentionné; lesdits lots de terre sont contigus et mesurant chacun, en mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Féliciana sur 115 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles; ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Féliciana et Villeré; ensemble avec tous les droits, voies privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

6° Neuf certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Villeré, Robertson, Montégut et Féliciana, désignés par les Nos 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 dudit ilet No 606, d'après le dernier plan ci-dessus mentionné; lesdits lots de terre sont contigus et mesurant chacun en mesure américaine 31 pieds de face à la rue Féliciana sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Féliciana et Robertson, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, etc., qui y appartiennent.

7° Huit certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 652, compris entre les rues Robertson, Claiborne, Montégut et Féliciana, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 dudit ilet. D'après le dernier plan ci-dessus mentionné lesdits lots de terre sont contigus et mesurent, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Lots Nos 1, 2, 3 et 4 mesurent chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Robertson sur 106 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Robertson et Féliciana. Les lots Nos 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne sur 106 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, le dit lot No 8 formant l'encoignure des rues Claiborne et Féliciana, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

8° Huit certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, ilet No 735, compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Montégut et Féliciana, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 dudit ilet d'après le dernier plan ci-dessus mentionné; les dits lots de terre sont contigus et mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Les lots 1, 2, 3 et 4 mesurant chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne sur 170 pieds 7 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Claiborne et Féliciana, et les lots 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny sur 170 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot No 8 formant l'encoignure des rues Derbigny et Féliciana, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant.

Acquis par ledit défunt George F. Sturm, par achat de la succession de Mme C. Toledano, d'après un acte passé pardevant Félix Grima, anciennement un notaire, en cette ville, le 28 mars 1862 et enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 85, folio 441.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un ou deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement; devant être garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété et toutes les clauses de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes pour 1903 et devant faire un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente. Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Edwin Horatio Seymour, notaire.

N. B. Aussi à la même date et endroit il sera vendu un (1) lot d'argenterie, un (1) lot de bijouterie; animaux consistant en un cheval, un poulain, une vache et un veau; un buggy et harnais.

Conditions—Comptant pour les effets mobiliers.

Wm H. Seymour, F. J. Dreyfous, avocats.

janv—4 11 18 25—fév 1 à date

CHARBON.

Charbon Pittsburg.

Charbon Alabama.

Charbon Anthracite.

Coke de Gaz et Fonderie.

W. G. COYLE & CIE.,

[illegible] RUE CARONDELET,

Coin Union. Phones: 311 et 82

Cour succursale: 4716 rue Magazine, Coin Valence. Phone 1536.

14avril—

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'une Propriété d'Affaires d'Encoignure,

Cottages Simples et Doubles dans le Grand Troisième Ward.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 12 février 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1902 et signé le 5 janvier 1903, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de John Killilea et als vs James Killilea, No 69,274 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° L'encoignure d'affaires populaire Nos 2000 et 2002 rue Perdido à l'encoignure de la rue Bertrand, comprenant la bâtisse double en bois à un étage avec magasin à l'encoignure et chambres habitables dans le fond et sur l'autre côté. Aussi le cottage double en bois Nos 609 et 611 rue Bertrand, contenant 3 chambres de chaque côté.

Aussi le cottage simple en bois, No 613 rue Bertrand, contenant 3 chambres. Aussi le cottage simple en bois, No 615 rue Bertrand, contenant 3 chambres. Les bâtisses et améliorations ci-dessus décrites sont construites sur un certain lot ou portion de terre dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Perdido, Bertrand, Poydras et Prieur, désigné comme lot No 16 de l'ilet No 495 sur les plans de la ville du troisième district d'assessement de la Nouvelle-Orléans et mesurant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Perdido sur 121 pieds 1 ligne de face à la rue Bertrand, 120 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté et 77 pieds 2 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond; d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 22 décembre 1875, déposé dans le bureau de W. I. Hodgson, encanteur, un devis duquel est annexé à un acte de vente de la succession de Xavier Simeon à John Killilea, pardevant W. B. Kleinpeter, ancien notaire, le 16 juillet 1877, laquelle dite portion de terre était originalement composée de deux lots désignés par les Nos 17 et 18 de l'ilet No 7 sur un plan par Louis Bringier, voyer général, daté le 20 avril 1839, déposé en l'étude de D. L. McCay, notaire en cette ville, d'après lequel plan original les dits lots mesurant comme suit: Le lot No 17 28 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur 120 pieds sur la ligne du lot No 16, 116 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 18 et 30 pieds 2 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond. Le lot No 18 formant un triangle à l'encoignure des rues Bertrand et Perdido et mesurant 117 pieds 9 pouces de face à la rue Bertrand, 116 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté du lot No 17 et 46 pieds et 5 pouces sur la ligne du fond, laquelle sépare ledit lot du lot No 19, le tout en mesure anglaise.

Cette propriété est dans un voisinage très peuplé, près des lignes de chars, églises, marchés et écoles. Les cottages de la rue Bertrand se louent pour $24 par mois ou $288 par an. La propriété de l'encoignure sert comme magasin et résidence et est bien située pour cet usage et comme un endroit d'affaires prospère.

2° Le joli cottage simple en bois, No 2318 rue Gravier, contenant trois chambres, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Perdido, Miro et Tonti. Le lot de terre est désigné par le No 24 dans l'ilet 547 (autrefois l'ilet No 27), sur un plan par Castaing et Cafiès, le 20 mars 1866, et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, ancien notaire, comme plan No 69. Ledit lot No 24 est contigu au lot No 23, et mesure, en mesure américaine, 27 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier, sur 130 pieds de profondeur. Une jolie petite maison ou placement dans un voisinage s'améliorant et à un ilet des lignes de chars de l'avenue Tulane.

Conditions—Un tiers ou plus en tout comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final; cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, les améliorations devant être tenues assurées et transférer les polices au porteur ou porteurs des billets et d'assumer les taxes dues et exigibles en 1903 par les acquéreurs au dessus et en plus du prix d'adjudication, 10 0/0 du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. C. Wenck, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.

Fred Adolph, avocat pour le plaignant.

Zengel, Thomas et Suthon, avocats pour les défendeurs.

11 jan—11 18 25—fév 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, Lot à Bâtir Et Billets à recevoir.

PAR MACON & KERNAGHAN,— W. A. Kernaghan encanteur, Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 12 février 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1902 et signé le 7 janvier 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de l'Eglise Presbytérienne Immanuel en liquidation, No 67,739 du dossier de la dite Cour, la ci-après décrite propriété, à savoir:

1° Le cottage simple en bois No 4714 rue Colisée, contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc., dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Chestnut, Valence et Bordeaux. Le lot de terre mesurant 20 pieds de face à la rue Colisée sur 100 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles; à proximité d'avantages désirables. Une bonne résidence avec suffisamment de terrain pour améliorations additionnelles.

2° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Magnolia, Washington et Sixième, désigné par le No 16 et mesurant 31 pieds de face à la rue Clara sur 121 pieds de profondeur. Près des lignes de chars, dans un voisinage s'améliorant.

3° Un billet signé par Katie Ries et Frank Ries pour $200 à l'ordre de ladite église, daté le 15 juin 1901, payable 12 mois après date, avec 6 pour cent d'intérêt par an de la date et endossé par Katherine Minning, une année d'intérêt sur lequel ayant été payé.

4° Un billet signé par George Doer pour $45, à l'ordre de la même église, daté le 26 janvier 1902, payable 12 mois après date, avec 6 pour cent d'intérêt par an de la date, sur le dos duquel est endossé que l'intérêt est payé jusqu'au 12 mai 1902.

Conditions — Pour les billets, comptant. Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans après date, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, devant être spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, honoraires d'avocat, les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1903 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de la vente. Actes de vente pardevant Percy S. Benedict, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

Buck, Walshe & Buck, Omer Villeré, H. C. Cage, avocats.

11 jan—11 18 25—fév 1 8 12

Denis, Danziger & Tessier.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Splendide Bibliothèque de Livres de Loi.

SUCCESSION DE HENRY J. LEOVY.

No 68,713—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MERCREDI, le 21 janvier 1903, à 3 heures P. M., sur les lieux, 809 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, daté le 9 décembre 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La Bibliothèque de livres de loi dudit défunt l'Hon. Henry J. Leovy, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

N. B.—Les catalogues des livres seront prêts pour la distribution le 16 janvier 1903 et pourront être obtenus sur application au Bureau des Encanteurs.

10 jan—10 11 18 20 21

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Joli Cottage Simple en Bois

No 2633 rue Palmyre.

Et le Gentil Cottage Simple En Bois

No 527 rue Bolivar.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur Bureau No 138 rue Carondelet. — JEUDI, le 19 février 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 16 janvier 1903, de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession de Francis T. Kirst No 65,966, sur le dossier de ladite Cour, les propriétés ci-après décrites comme suit à savoir:

1° Le joli cottage simple en bois, No 2633 rue Palmyre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Bread et Dergenois et l'avenue Cleveland (anciennement rue Gasquet), retiré de la rue et contenant galeries, 6 chambres, etc. Le lot de terre mesurant, d'après un devis de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 22 novembre 1867, 45 pieds de face à la rue Palmyre, sur 159 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, lequel dit lot est désigné par la lettre C, sur un devis et des devis antérieurs, laquelle portion de terre comprenant le tout du lot No 12 et la moitié du lot No 11, l'entier duquel dit lot de terre est maintenant désigné par le No 21 sur la liste d'assessement de la ville. La propriété est dans un bon voisinage près de rues pavées, à proximité de lignes de chemins de fer et ayant suffisamment de terre pour des améliorations additionnelles, si on le désire.

2° Le gentil cottage simple en bois No 527 rue Bolivar, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bolivar, Gravier, Perdido et Bertrand, contenant 5 chambres, hangar, écurie, etc. Le lot de terre est désigné par le No 13 et mesure 32 pieds 2 pouces et sept lignes de face à la rue Bolivar sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces entre lignes égales et parallèles. Cette propriété est dans un voisinage bien habité et sera d'un bon placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans de crédit représenté par billet ou billets des acquéreurs spécialement garantis par hypothèque ou lien de vendeur et privilège, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant qui pourrait être dû en cas de procès pour renforcer le paiement dudit billet ou billets. Les améliorations doivent être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et les acquéreurs devant assumer et payer en plus de leur enchère les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1903; 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, avocat.

18 jan—18 25—fév 1 8 15 19

Stroudback& Stern.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Henry Schulte.

No 68,638—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 29 janvier 1903, à 11 heures a. m., sur les lieux No 732 rue France, entre les rues Dauphine et Royale, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de la cour signé le 16 janvier 1903 par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un lot de meubles de maison, 1 lot de bijoux, 1 lot d'outils de charpentier—Conditions—comptant. Hy. Chiapella, avocat.

18 jan—18 25 27 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété Commerciale bien Située du Deuxième District,

A quelques pas de la rue du Canal

No 208 rue de Chartres,

Près de la rue Bienville.

No 337 rue de Chartres,

Entre les rues Bienville et Conti.

Succession de Mme Christina Buerkle, Vve Oscar Buerkle et als.

No 68,141—Cour Civile de District, Division C

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — le JEUDI, 22 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 24 novembre 1902 et signé le 1er décembre 1902, par l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations et privilèges qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Bienville, Conti, et Passage de la Bourse désigné par le No 3 sur un plan de L. H. Pilié, daté le 25 mars 1856, et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, comme plan No 29 du livre de plan No 4; ledit lot mesurant en mesure américaine à savoir: 24 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Chartres, une première profondeur de cinquante pieds 3 pouces sur la ligne de côté la plus près de la rue Conti, se rétrécissant sur un angle droit un pied, quatre lignes par une deuxième profondeur de cinquante et un pieds. Sur l'autre côté le plus près de la rue Bienville ledit lot a une première profondeur de cinquante huit pieds un pouce de là s'élargissant à un angle droit neuf pouces par une deuxième profondeur de quarante trois pieds deux pouces et une largeur de vingt quatre pieds et quatre lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations sont connues comme le No 337 rue de Chartres et comprennent une bâtisse en briques à deux étages consistant en un magasin et résidence, le rez de chaussé contenant vestibule, office avec deux chambres dans le fond. Le premier étage contenant vestibule avec quelques 5 chambres, la bâtisse a aussi une mansarde qui n'est pas finie.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Douane, Vieille Levée et Bienville, désigné par le No 3 sur un plan fait par A. Castaing, archit. etc. le 20 janvier 1860, et déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire. Ledit lot mesurant 28 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue de Chartres par une profondeur de cinquante cinq pieds, 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles; avec le droit à l'usage perpétuel et la jouissance en commun avec les autres lots tracés sur ledit plan d'une allée de cinq pieds de largeur faisant face à la rue Douane, s'étendant sur le fond des lots 1 2 et 3 et aussi d'une cour de 12 pieds et 4 pouces de largeur sur le fond dudit lot No 4 et de l'allée sus-dite le tout figurant sur le sus-dit plan.

Les améliorations sont connues comme le No 208 rue de Chartres et comprennent un magasin en briques à trois étages, contenant un "hatchway", a une allée en commun et une cour dans le fond.

3° Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire en notre bureau contenus dans la résidence No 337 rue de Chartres et devant être vendus le même jour à la Bourse.

Conditions: pour les meubles, comptant.

Conditions: pour les propriétés foncières—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de un et deux ans représenté par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les autres clauses de sécurité, incluant 5 pour cent honoraires d'avocat et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1902 andessus et plus du prix de l'adjudication. Actes de vente pardevant Fred. Adolphe, notaire, aux frais des acquéreurs.

Buck, Walsh & Buck, Edgar M. Cahn, avocats.

21 déc—21 28—jan 4 11 18 22

VENTES A L'ENCAN.

E. Curtis.

—:o:—

35 Vaches (20 avec Veaux), 1 Taureau, 3 Chevaux, 1 Camion, 1 Charrette reversible.

A l'encoignure des rues Ste-Anne et Gayoso.

Jeudi, le 22 janvier, à 11 heures A. M.

Pour le compte de Prosper Barbason. Les conditions seront données à la vente.

18 jan—5f E. CURTIS, Encanteur.

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

No 1326 et No 1328 Rue Baronne.

Entre les rues Erato et Thalie.

PLACEMENT PAYANT ET REMUNERATIF.

Vente pour un Partage.

Dans l'affaire de la Succession de Barthelemy Tarranta.

No 68,459—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—JEUDI, le 22 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte, le 15 décembre 1902, et signé le 19 décembre 1902, par l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé, étant et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne [autrefois Bacchus], Carondelet [autrefois Apollo], Erato et Thalie, désigné par le numéro deux de l'ilot No 85 sur un plan fait par Benjamin Buisson, voyer, le 23 avril 1841, et annexé à un acte passé pardevant Jules Mossy, notaire en cette ville, le 1er mars 1842, lequel dit lot de terre mesurant trente et un pieds onze et demi pouces de face à la rue Baronne (autrefois Bacchus), entre les rues Erato et Thalie, sur cent vingt sept pieds dix pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour 1903 faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Théo. Cotonio, notaire, aux frais de l'acquéreur

21 déc—21 28—janv 4 11 18 22

E. A. Carrère.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jeudi, 29 janvier 1903, à Midi.

Le Cottage Moderne.

Substantiel et attrayant. Sur le lot mesurant 45 x 135.

Situé à l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Rempart, à un ilet de l'avenue St Charles.

Succession de Jacob Henry Aicklen.

No 68,925—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR E. A. CARRERE, encanteur—Bureau 806 rue Perdido, le JEUDI, 29 janvier 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre émis, daté et signé le 23 décembre 1902, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir.

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue St Denis (maintenant Remparts), l'avenue Peters, la rue Octavie et l'avenue St Charles, mesurant quarante cinq (45') pieds de face à l'avenue Peters sur cent trente cinq (135') pieds de profondeur et façade à la rue St Denis (maintenant Remparts). Le dit lot formant l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue St Denis [maintenant Remparts].

Les améliorations comprennent un cottage attrayant, substantiel et moderne, connu comme No 1682 avenue Peters, à l'encoignure de la rue Remparts, retiré derrière un gentil enclos, avec pelouse sur le devant et le côté. Le cottage contient galerie sur le devant et sur le côté, vestibule sur le côté, salon, trois chambres à coucher, salle à manger et cuisine. Dans la mansarde se trouve deux chambres. Le cottage a des agréments modernes, bains, etc. Dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc.

Termes et Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance en un et deux ans, l'acquéreur devant fournir des billets garantis par lien de vendeur et privilège sur la propriété, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement.

L'acte de vente pardevant J. C. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat de 1903 au dessus et en plus du prix de la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur.

28 déc—28—jan 4 11 18 25 28 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du contenu et installations, etc., d'une épicerie et buvette,

Transporté à l'entrepôt du Shérif.

Schmidt & Ziegler, Limited vs S. Pizzito a.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69 376—En vertu d'un ordre de vente daté du 15 janvier 1903 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 19 janvier 1903, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres.

Un lot d'épiceries assorties, vins, liqueurs, installations, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Florance & Rosen, avocats pour les plaignants

16 janv—16 au 19 inc

AVIS AUX CREANCIERS

Charter Oak Stove and Range Co et als vs Henry Rice & Son et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 59,822—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George Fuchs, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Dinkelspiel et Hart, avocats.

9 janv—9 13 18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Emma Miller, veuve de Frederick Kaul.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 69 496—Division A — Attendu que George H. Kaul a présenté une pétition à Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Emma Miller, veuve de Frederick Kaul, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. A. Parsons, avocat.
18 jan—18 22 27

Succession de Michael Schipper.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69,490—Division D—Attendu que Mme Elizabeth Hauser, veuve de Michael Schipper, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Schipper, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — G. G. Kronenberger, avocat.
14 jan—14 18 23

Succession de A. M. Loret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69,092—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mary Maceline, femme de Joseph O'Hasam, exécutrice (et de son dit mari pour l'assister et l'autoriser) de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
14 jan—14 18 23

Succession de veuve Dominick Scaffidi.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 68,236—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Anthony Scaffidi, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Jno. J. Reilley, avocat. 10 jan—10 14 19

Succession de Franz Kessler et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 68,764—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Kessler, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. E. J. Thilborger, avocat.
10 janv—10 14 19

Succession d'Estelle P. Washington.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 69 259—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
10 janv—10 14 19

Succession de Mme Kate Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 68,676—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
10 jan—10 14 19

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route.

Trains Vestibules Solides.

	No 2.	No 4.	No 6.
Part de la Nlle-Orléans..	7 30 p m	9:10 a m	6:00 a m
Arrive à Meridian.....	1:20 a m	2:40 p m	1:10 p m
Part de Meridian.....	1:30 a m	2:45 p m	—
Arrive à Birmingham..	5:40 a m	6:45 p m	—
Chattanooga..	9:40 a m	10:30 p m	—
Lexington....	5:15 p m	5:55 a m	—
Cincinnati ...	7:30 p m	8:15 a m	—
Buffalo........	2:00 p m	7:30 p m	—
Part de la Nlle-Orléans..	7:30 p m	9:10 a m	—
Arrive à Meridian.....	1:20 a m	2:45 p m	—
Part de Meridian.....	1:30 a m	2:45 p m	—
Arrive à St-Louis.....	7:04 p m	7.56 a m	—

Part de Nlle-Orléans	7:30 p. m	CHARS Restaurant Café. Repas à la carte
Arrive à Chattanooga.....	9:40 a. m	
A Knoxville.......	1:10 p. m	
A Bristol.........	5:45 p. m	
A Washington.....	6:53 a. m	
A Philadelphie....	10:15 a. m	
A New York.....	12:43 p. m	

No 4 Pan Américan Spécial, pour Meridian, Birmingham, Chattanooga, Cincinnati, Buffalo et les points intermédiaires quittera à 9:10 heures a. m. Ce train ayant des chars-dortoirs Pullman jusqu'à Cincinnati, et chars-restaurant jusqu'à Chattanooga.

No 2 Limité, quittera à 7:30 heures p. m. comme d'habitude, avant des chars-dortoirs jusqu'à Cincinnati, St-Louis et New York. Des chars-restaurant servant tous les repas jusqu'à Cincinnati et New York.

No 6 pour la Rivière aux Perles, Covington, Mandeville et les points intermédiaires quittera à 4:20 heures p. m. tous les jours, les dimanches exceptés.

L'excursion du dimanche quitte la Nouvelle-Orléans pour la Rivière aux Perles, Abita, Covington, Mandeville et les points intermédiaires à 7:45 a. m.

No 6, les jours de semaine, fait connection à Pearl River pour St-Tammany, Abita Springs et Covington la semaine seulement.

No 2 transporte les passagers pour St-Tammany, Abita Springs et Covington les samedis seulement.

J. R. WELLS, D. P. A. — E. B. SHELBY, C. P. A.
GEO. H. SMITH, G. P. A. — R. J. ANDERSON, A. G. P. A.
23juin— Nouvelle-Orléans, Lne.

ATLANTA AND NEW ORLEANS SHORT LINE

Atlanta & West Point R. R.

—AND—

The Western Railway of Alabama.

La ligne directe entre la Nouvelle-Orléans et l'Est. Doubles trains quotidiens. Chars-dortoirs d'un bout à l'autre de la ligne. Chars restaurants. Service sans égal.

J. P. BILLUPS, A. G. P.
H. F. LACY, A. C.,
718 rue Commune, Nlle-Orléans, Lne.
8mars—1an

CHEMINS DE FER.

Illinois Central

Double Service Quotidien.

CHARS-DORTOIRS PULLMAN

D'un bout à l'autre Ligne pour ST-LOUIS, LOUISVILLE, CHICAGO, MEMPHIS ET CINCINNATI.

Chauffés à la vapeur, éclairés au gaz.

Vastes Trains Vestibules.

CHARS RESTAURANTS,

Servant les repas à la carte.

Chars Buffet et Bibliothèque.

Chars avec Fauteuils à Bascule.

Sièges gratis entre la Nouvelle-Orléans, Louisville et Cincinnati

CHARS-DORTOIRS JUSQU'A MONROE

Et les Points Principaux dans le Nord de la Louisiane,

Natchez et Vicksburg par le Yazoo and Mississippi Valley Railroad.

Les trains quittent la gare Union tous les jours à 10:15 heures p. m.

BUREAU DES BILLETS, Rues St Charles et Commune.

A. J. McDOUGALL, Div. Pass. Agent.

La Compagnie du chemin de fer du

Yazoo & Mississippi Valley.

Départs Quotidiens	Bulletin observé 4 JAN. 1906.	Arrivées Quotidiennes
No 8 3:45 p. m.	Express de Memphis. Trains réguliers de Memphis, Tenn., faisant des stations locales.	No 7 9:30 a. m.
No 22 7:10 a. m.	Express de jour locale. Pour Vicksburg, Natchez et les points intermédiaires.	No 21 3:35 p. m.
No 110 10:15 p. m.	VALLEY EXPRESS. Chars Dortoirs de Natchez et Monroe, Lne, via Vicksburg, Miss.	No 109 6:00 a. m.
No 34 4:40 p. m.	Bayou Sara Accom'n	No 33 9:30 a. m.

BUREAU DES TICKETS, ST-CHARLES ET COMMUNE.

JOHN A. SCOTT, Assistant Gén. Agt. Pass.
A. J. McDOUGALL, D. P. A., Nouvelle-Orléans.

LOUISVILLE & NASHVILLE.

ANCHEE ET SUD.

EXPRESS LIMITE CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTS SANS CHANGEMENT.

Arrivées	Départs
Fast mail tous les jours... 7:25 a m	Fast mail tous les jours 8:10 pm
Express tous les jours... 6:20 p m	Express tous les jours ...7:00 am
Limited tous les jours... 8:25 p m	Limited tous les jours ...9:20 am
Service de la Côte.	
Tous les jours excepté dim 8:50 a m	Tous les jours excepté dim 4:00 pm
Excursion dim 9:25 p m	Excur dim..7:40 am

Bureau pour la vente des billets, coin St Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité à la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de ticket supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché, [illegible] repas sont servis en route.

Nos 4 et 1 ont des chars dortoir pour Cincinnati sans changement.

JOHN K. RIDGELY, Div. Pass Agent.
C. L. STONE, G. P. A., Louisville Ky.
1mars—au 31 déc

SOUTHERN PACIFIC

(Sunset Route)

M. L. & T. R. R. & S. S. CO.
L. W. R. R.

Service double quotidien entre la Nouvelle-Orléans, El Paso, Tucson, Los Angeles et San Francisco

SUNSET LIMITED

De la Nouvelle Orléans tous les jours à 11:55 heures A. M. Wagons de Jour, Chars Fauteuils, Compartiment des Chars Dortoirs, Chars Dortoirs Observatoire et Chars Salle à Manger.

—:o:—

EXPRESS DE LA COTE DU PACIFIQUE

De la Nouvelle Orléans tous les jours à 9:00 P. M. Chars de Jour, Chars Fauteuils et Chars Dortoirs.

Chars-Dortoirs Pullman pour Dallas et Denison sans changement

BUREAU DES BILLETS,

Coin des rues Canal et St Charles.

D. M. BOLLINGSWORTH, Agent Passagers de Ville.
F. S. DECKER, A. G. P. et T. A.
No 517 rue Natchez.

Southern RAILWAY

La Route de Chars sans Changement entre le Sud, le Sudouest et l'Est. Seulement 40 heures pour New York, via le Great Washington et Southwestern.

	Vestibule Limité No 38	Malle Rapide No 36
Quitte la Nlle-Orléans	8:00 P. M.	9:30 A. M.
Arrive à Atlanta	11:40 A. M.	11:50 P. M.
Quitte "	12:00 midi	11:50 P. M.
Arrive à Washington	6:42 A. M.	9:00 P. M.
" Baltimore	8:00 A. M.	11:35 P. M.
" Philadelphie	10:15 A. M.	2:56 A. M.
" New York	12:43 P. M.	6:23 A. M.
" Boston	8:30 P. M.	3:30 P. M.

No 38 courant sans changement des Chars à Salon Dortoir de Pullman, avec Service Supérieur de Char à Diner en route.

No 36 courant des Trains Solides à Washington sans changement, hors une nuit seulement.

Pour plus ample information et les Réserves Pullman s'adresser au

BUREAU DE BILLETS DU SOUTHERN RAILWAY.

704 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne.
C. M. McMillan, Ass't Agent de Pass. et Billets.
M. E. Powers, Agent de District de Passagers
J. C. Andrews, Southwestern Pass. Agent.
S. H. Hardwick, Ag't Gén'l de Pass., Washington, D. C.
W. A. Turk, Gérant du Trafic, Washington, D. C.
17 déc 1an